



## Retracting an internet contract

Par **maria20**, le **24/08/2015** à **10:46**

Bonjour,

J'ai pris un abonnement internet en agence, je n'ai pas eu de contrat. Les papiers que j'ai en ma possession n'indiquent pas de période d'engagement. Mais suite à quelque problème je me suis rétractée. J'ai appelé leur service, j'ai envoyé un courrier avec AR. N'ayant pas de réponse au bout de 5 j, je contacte leur service, ils me disent qu'ils n'ont pas encore traité mon courrier. Je fais donc plusieurs courriers avec AR, paye les frais de résiliation (45€) et leur renvoie le matériel. Aujourd'hui je reçois une mise en demeure pour facture non payée, j'appelle leur service et ils me disent qu'ils n'ont pas traité ma demande et qu'ils n'ont jamais reçu mon chèque. Dois-je payer, tout en sachant que je n'ai jamais utilisé le matériel?